

» esprit admirable. Elle s'entendait à l'architecture, elle a dirigé le bâtiment du côté du labeur, fait le plan de notre église et a veillé aux ouvriers infatigablement..... ».

Que reste-t-il des œuvres de cet «esprit universel»? M. Demarteau conjecture qu'une pièce dialoguée en vers français et vers wallons, publiée dans le second volume des *Bulletins* de la Société liégeoise de littérature wallonne et visiblement écrite pour une maison d'éducation de filles, pourrait bien être l'œuvre de dame Aldegonde. Quant aux peintures et miniatures, dont l'existence est attestée par les archives de l'abbaye, aucune pièce ne subsiste. Mais l'établissement des Bénédictines possède encore un bréviaire, en 3 volumes in-4°, superbement enlumné par Aldegonde Desmoulins et ses élèves. Il nous reste enfin l'église des Bénédictines. L'auteur de cette notice nous refait l'histoire complète de la construction de ce monument, dont les moindres détails nous sont connus par un *mémorial* où sont relatés tous les achats et tous les paiements effectués de 1677 à 1692 pour édifier l'église, la tour, le cloître et la sacristie des Bénédictines d'Avroy. Ce même document prouve que le sculpteur Arnold Honthoir n'a nullement, comme on l'a souvent répété, dressé les plans de l'église. Cet artiste de mérite a simplement contribué à la décoration de l'édifice en sculptant le frontispice, la balustrade, les consoles, les lambris, les portes, les frises et la garniture de la sacristie de cette église.

(p. 201 à 205). TH. GOBERT : *La famille des peintres Coclers*. — Quelques notes complémentaires relatives à la généalogie de cette famille d'artistes.

E. Fairon.

o o o

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Tome XVII.

(p. 1 à 269). G. SIMENON : *Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond*. — Cette étude se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur énumère les églises qui dépendaient de l'abbaye et indique le mode de nomination des curés et des chapelains et les restrictions apportées au droit des abbés. La seconde partie est formée par une série de notes sur chacune des paroisses qui dépendaient de l'abbaye.

(p. 271 à 392). AM. DE RYCKEL : *Les fiefs du comté de Dalhem*. — Inventaire des reliefs des fiefs du comté de Dalhem depuis le commencement du XIV^e siècle.

(p. 385 à 392). DOM DONATIEN DE BRUYNE : *L'évangélaire du VIII^e siècle conservé à Maeseyck*. — Description du plus ancien manuscrit biblique de notre pays.

o o o

Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome XXXVII.
Mons, 1908.

(p. 1-16.) ALPH. GOSSERIES : *Monographie du village de Ciply*. — Fin d'un travail mentionné antérieurement (XV, 67 et XVII, 79). —

Regrettons une fois encore que ces seize pages n'aient pu trouver place dans un précédent volume.

(p. 17-151). E. PONCELET : *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne; Supplément*. — Il a été question de cette importante étude dans les tomes XIII, 67; XIV, 108; XV, 67 et XVII, 79, de *Wallonia*.

(p. 153-161). EM. DONY : *Un marteau d'armes (XV^e siècle) trouvé à Maurage*. — Notice sur une intéressante trouvaille archéologique déposée dans les collections du Cercle.

(p. 163-171). *Variétés*. — Chartes du chapitre de Ste-Aldegonde, à Maubeuge. — Pains d'abbaye. — A propos du blocus de Mons, en 1678. — E. VAN DEN BUSSCHE : L'Étymologie de «Borinage». — E. MATTHIEU : Ermitage de St-Joseph, à Gottignies. — Le ravitaillement de l'armée du duc d'Albe pendant le siège de Mons, en 1572.

Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et Lettres du Hainaut. 6^e série. tome X, Mons 1909.

L. GODEAUX : *Sur une congruence (2, 1) de Coniques*.

J. SOSSET : *La stipulation pour autrui*. — Importante étude juridique d'environ 300 pages, couronnée par la Société (médaille d'or), dont l'auteur est un montois.

A. Carlot.

o o o

Annales de la Société archéologique de Namur. T. XXVII,
deuxième livraison.

(p. 173-212). A. GOSSERIES : *Les Différends de Cul-des-Sarts*. — C'est l'histoire de contestations qui eurent lieu depuis le XVI^e siècle et duraient encore au XVIII^e siècle au sujet d'un lieu-dit les *Différends*, situé entre l'Eau-noire et le ruisseau de la Chaudière et compris dans la forêt de Couvin; et qui, après avoir appartenu aux moines de Saint-Germain-des-Prés jusqu'en 872, passa aux comtes de Hainaut et fut acheté en 1096 par Otbert, évêque de Liège. Depuis lors, cette partie de la province de Namur resta propriété de la mense épiscopale liégeoise jusqu'en 1792. A la suite du développement de la population dans la forêt de Couvin, et de la fondation de plusieurs communautés d'habitants, auxquelles Philippe de Croy concéda les droits d'usage dans une partie déterminée de ces bois, en 1570, des contestations surgirent entre lui et le prince-évêque de Liège, au sujet de la propriété de bois d'Entre-deux-Eaux ou des *Différends*. M. Gosseries expose avec force détails ces débats qui se terminèrent par les accords de 1571 et 1573. Mais par la suite, les droits d'usage de ces bois amenèrent de nouvelles difficultés; des négociations s'engagèrent entre le prince-évêque de Liège et le roi de France, dont les sujets prétendaient avoir des droits dans ces forêts. Ce conflit se termina par la convention de 1778, qui fixa la limite entre les deux États et la part de chacun d'eux dans le terrain contesté. Un dernier paragraphe est consacré à l'histoire de la population de cette contrée où au XVI^e siècle existaient des forges et des moulins, activés par l'Eau-

noire, et où prit naissance le village de Cul-des-Sarts, au cours du XVIII^e siècle. Deux cartes, dont une très bien reproduite, sont adjointes à cette intéressante monographie.

(p. 213-264). Chan. ROLAND : *Chartes namuroises inédites*, 2^e série. — Le savant toponymiste prépare, dans cette nouvelle étude, les débuts des monographies de plusieurs communes : tour à tour pour Hanret, Wasseige, Gommezée, Sommières, Jodion et Agimont, il publie des chartes inédites, qu'il commente dans une introduction qui constitue, pour chacune de ces communes, un chapitre initial de son histoire. Ces chartes sont extraites des archives de l'abbaye de Saint Jacques, de celles de Saint Laurent, de la collégiale de Dinant, de la cure de Lisogne, etc. Dans les deux premiers chapitres, une question d'intérêt plus général est abordée : c'est celle de la constitution du bailliage de Wasseige et de sa réunion au comté de Namur au XIII^e siècle.

(p. 265-310). E.-J. DARDENNE : *La Faïence d'Andenne*. — C'est la suite d'une étude sur la faïence d'Andenne, dont la première partie a paru dans le tome XXIV des mêmes *Annales*. Cette nouvelle partie contient deux chapitres où l'auteur étudie les caractères et la décoration de cette faïence et dresse un catalogue des faïences andennaises connues à l'heure actuelle : cette nomenclature comprend 16 pièces de grosse faïence et 119 pièces de faïence fine, avec marques. M. D. signale ensuite 58 pièces qui ne sont pas marquées. Cette étude est accompagnée d'un supplément des plus utiles : 2 planches de marques des faïenciers andennais, et une planche de 9 objets divers que l'auteur a choisis avec beaucoup de goût. C'est une précieuse contribution à l'histoire de l'industrie en Wallonie à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e.

(p. 211-329). F. COURTOY : *L'habitation belgo-romaine de Senzeilles*. — En 1907, la Société archéologique de Namur découvrit à Senzeilles des restes d'une demeure de l'époque romaine, semblable à celles qui ont été trouvées sur un grand nombre de points de la province et qui étaient occupées par des gens de classe moyenne, selon le savant M. Bequet. Après une description des substructions mises au jour, M. C. étudie les objets qui furent trouvés dans cette habitation : deux monnaies l'une du II^e, l'autre du III^e siècle, des restes d'une balance en fer, et surtout le buste et deux fragments d'une statuette qui offre du caractère et de l'élégance, et que l'auteur considère comme une copie, d'origine provinciale, d'un excellent modèle de l'art classique. Mais on ne peut bien déterminer si c'est une Pomone ou une Cérès. Cette nouvelle découverte vient encore confirmer les résultats acquis par les travaux de la société de Namur : le milieu du III^e siècle fut caractérisé, pour notre pays, par une invasion des Francs qui forcèrent la frontière du Rhin et pendant une trentaine d'années se répandirent par petites bandes dans la Belgique méridionale, jusqu'au moment où Probus parvint à les refouler.

(p. 321-347). *Bulletin bibliographique*. — Contient le compte-rendu des ouvrages historiques, archéologiques et artistiques relatifs à la province de Namur et publiés pendant les années 1904 à 1908. Ces articles sont rédigés par MM. Roland, Courtoy et l'auteur de ces lignes.

(p. 349-364). F. C. : *Table onomastique*. — Excellente innovation et qui rendra des services. Nous est-il permis d'espérer que la table onomastique des volumes XIX à XXVI ne tardera pas à paraître ? Des instruments de cette espèce sont absolument indispensables aux chercheurs et aux érudits, quelque peu déroutés par l'énorme amas des publications de notre époque.
DD. Brouwers.

Faits divers.

Distinction. — Nous apprenons que la Société libre d'Emulation, de Liège, vient d'accorder la distinction si enviée du prix Rouveroy à la *Bibliographie arabe* de notre éminent collaborateur M. Victor CHAUVIN, professeur de langues orientales et de droit musulman à l'Université de Liège.

La Société libre d'Emulation s'est hautement honorée en couronnant ce monument d'érudition et de critique, qui est l'œuvre de toute une vie de recherches poursuivies avec une vaillance et un désintéressement admirables.

On sait que l'ouvrage de M. Victor CHAUVIN a été précédemment couronné à deux reprises par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, et que sa publication est subventionnée par la Deutsche morgenländische Gesellschaft. (1)

En bon patriote, nous nous félicitons de voir qu'en Belgique, c'est de Liège, notre ville, que vient la première manifestation de reconnaissance nationale pour l'œuvre d'érudition vraiment exceptionnelle de l'excellent wallon qu'est M. Victor CHAUVIN.

o o o

Pro Wallonia. — Si la gloire de notre Revue connaît encore des frontières, malgré les interpénétrations ethniques et l'expansion mondiale, elle n'a heureusement pas autant de limites dans le temps que dans l'espace.

Tous les amis de WALLONIA se réjouiront d'apprendre que le mot (le Mot !!) qui les rallie vient de séduire de très distingués et experts commerçants, MM. Caro frères, de Theux.

Sous le titre de *Wallonia Sports-dépôt*, MM. Caro viennent d'installer une fabrique et entrepôt de vêtements, jouets et accessoires pour tous les sports. Leurs maisons de vente sont à Liège, 28, rue Neuvice, et à Verriers, 22, rue de Gérardchamps. On nous dit que leurs produits sont excellents — et nous n'en sommes pas du tout étonnés.

MM. Caro frères ne sont pas (encore) abonnés à notre Revue. C'est donc

(1) Le titre exact de l'ouvrage est le suivant : *Bibliographie des ouvrages arabes et relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*. A l'heure actuelle, onze volumes de cette œuvre ont paru, et ils contiennent, paraît-il, environ le tiers de la publication.

que le Mot leur a été apporté par l'une des mille voix de la Renommée. Des envieux diront peut-être qu'ils l'ont inventé après nous. Nous préférons modestement la première hypothèse.

o o o

Les Amitiés Françaises. — La grande sympathie que beaucoup professent à l'égard de la civilisation et du génie français a amené un groupe d'artistes et d'écrivains liégeois à fonder une Association nouvelle. Il leur a paru utile de grouper, en une Société puissante et agissante, tous ceux, à quelque parti ou pays qu'ils appartiennent, qui voient, dans la civilisation française, une forme de vie commune exceptionnellement belle et bienfaisante et dont la perpétuité est souhaitable pour la collectivité tout entière.

La circulaire émanant du groupe des fondateurs définit avec précision le but et le caractère de l'Association nouvelle :

« Dans cette Société que nous avons dénommée *Les Amitiés Françaises*, nous étendrons et nous ferons connaître l'idéal qui nous est cher, formant ainsi une sorte d'école « *Les Humanités Françaises* », complément nécessaire des « *Humanités Créco-Latines* » dont vit l'élite cultivée des Deux Mondes. Si le monde antique nous a transmis les idées à jamais souveraines de beauté et d'harmonie, la France n'a-t-elle pas, selon l'expression d'un de ses maîtres illustres, appris le Droit aux nations ? Son génie, si clair et si généreux à la fois, n'a-t-il pas, par la grâce persuasive de son verbe, créé comme une forme nouvelle d'expression de la pensée humaine ?

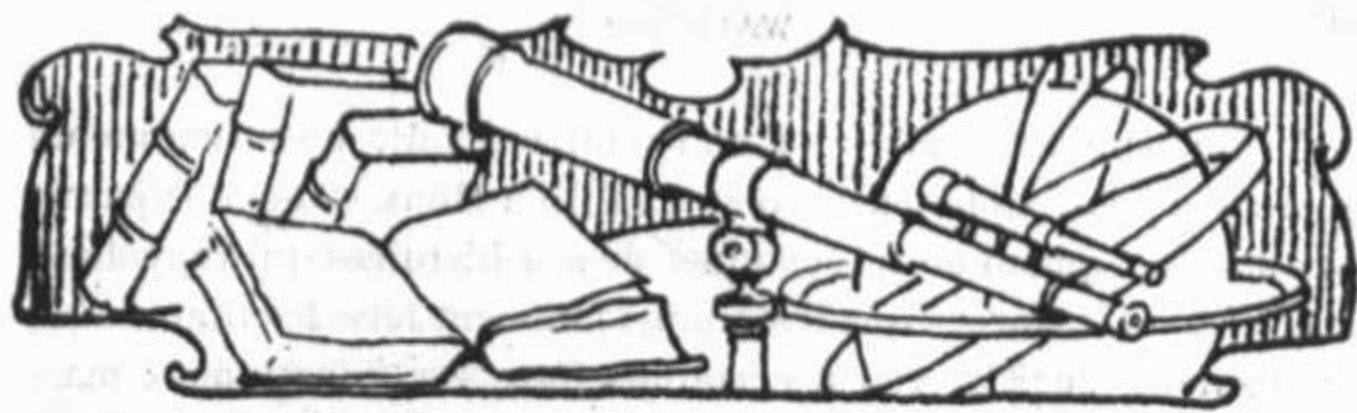
» Nous défendrons, où que nous soyons, la civilisation française contre toutes entreprises hostiles, qu'elles se contentent de sottiser la calomnie, ou qu'elles visent, dans des fins plus pratiques, à diminuer sa prospérité matérielle et morale, la vogue de son langage, par exemple.

» Enfin, sans céder jamais à aucune tendance annexionniste, poursuivant à l'écart de toute action politique un but hautement intellectuel et désintéressé, nous aurons à cœur, chaque fois que l'occasion s'en présentera, de nous rapprocher de cette civilisation amie, de participer à ses fêtes et aussi à ses deuils, pour mieux la comprendre et pour mieux l'aimer. »

Il est évident que le but ainsi défini est nettement différent de celui des associations et des ligues existantes auxquelles, par certains points, la Société nouvelle peut s'apparenter.

Nul doute, au reste, que les sentiments auxquels obéissent les fondateurs des *Amitiés Françaises* soient communs à beaucoup d'intellectuels de Belgique — et sympathiques aux Wallons, qui sont en ce pays les défenseurs naturels de la Langue et de la civilisation françaises, abstraction faite, bien entendu, des « emballements » qui se produisent nécessairement chez nous comme ailleurs, pour ou contre la politique actuelle, passée ou future de cette noble nation.

La cotation nécessaire au fonctionnement de l'œuvre est fixée à un minimum de 3 frs par an. Pour le Règlement et tous détails, s'adresser au Secrétaire des *Amitiés Françaises*, 77, rue de l'Ouest, à Liège.



Le curé Le Tellier (1)

Humoriste et chansonnier montois.

LE TELLIER, *Charles-Hylarion-Nicolas* et non *Charles-Constant* comme on l'appelle généralement, est né, à Ath, en Hainaut, le 18 avril 1807, de Charles et de Catherine Payen, une Montoise qui, après la mort de son mari, revint habiter sa ville natale avec son fils alors âgé de six mois; les uns disent de six semaines.

LE TELLIER passa à Mons toute son enfance et nous pouvons le considérer comme un Montois; de cette enfance, nous ne connaissons pas grands détails; PIERRE MOUTRIEUX dit, cependant, ce qui suit dans sa première année des *Cont' dé quiés* en 1849 : (2)

J'connais fin bé l'ceux qu'a récrit l'armonaque, et qué c'n'est nié ein gas qui voudroit faire d'el peine à l'pus p'tite biète. — Comment si j'él connait, s'infants de Dieu, j'ém' rappell' co comm' aujourd'hui quand i restoit à l'rue des Grouziers.

J'ai jwé avé li à l'galoche su les remparts des fois et des fois, et 'rappell' bé, hein chöse, quand nos f'sions d'nos farc' à l'xitanies à l'rue d'el Couronne ou bé quand nos dallions chez in l'épicier d'mander pou l'fion, in yard de jus et qué, tout d'in caup, Pan ! V'la l'candeill' au b'zit !

(1) [Cette étude de notre collaborateur est extraite d'une conférence qu'il a donnée, en sa qualité de Président de l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois, à la salle académique de l'Université de Liège, le 7 mars dernier, au cours des fêtes jubilaires du Cercle des Étudiants du Hainaut. — La première partie de cette conférence, relative à la littérature montoise en général, a été publiée dans la *Revue wallonne*, 1909. La partie relative à *Pierre Moutrieux* a été développée dans une étude spéciale sur cet auteur, publiée dans *Wallonia*, t. XVI (1908), p. 37 à 51. — N. D. L. R.]

(2) Dans nos extraits, l'orthographe du wallon est celle des originaux.

Ceci nous montrerait que LE TELLIER a fait, tout comme un autre, l'ropieur su les rues, comme on dit à Mons, et cela ne paraît pas douteux quand on lit certaines de ses histoires qui rappellent précisément les farces que les gamins faisaient lors des litanies qui se disaient sur la rue à certaines fêtes ecclésiastiques ; mais MOUTRIEUX est né en 1824, c'est-à-dire 17 ans après le Curé LE TELLIER qui a été ordonné prêtre en 1831, alors que MOUTRIEUX avait donc 7 ans, âge où l'on commence à peine à faire les farces qu'il signale.

Comme il n'est pas à supposer que LE TELLIER se soit encore livré à ces passe-temps, alors qu'il avait déjà revêtu l'habit de prêtre, il faut en conclure que MOUTRIEUX rappelle plutôt certains faits par ouï-dire.

Mais il est un autre témoignage montrant que LE TELLIER fut bien ce que nous pensons : c'est un article du journal montois *Le Modérateur* annonçant, le 16 novembre 1842, la première brochure de LE TELLIER, article dont nous extrayons ce qui suit :

Pour s'exprimer correctement en plat patois de Mons, il faut, étant gamin, s'être livré à tous les nobles délassements qui font, au dire des érudits de carrefour, les délices du vrai ropieur. Certes, c'est là un avantage qu'assez peu de personnes envieront pour leurs enfants, mais toujours est-il que la chose existe, et, jusqu'à preuve du contraire, nous maintenons notre dire.

Ici, peut-être va-t-on nous arrêter court et nous demander ce que signifie ce long préambule à propos d'un dialecte que rien n'annonçait être en question.

À cela nous allons répondre que le verbiage susdit a été tout bonnement écrit pour en venir à annoncer à nos lecteurs l'apparition prochaine d'un livre en patois pur sang ; d'un livre dû à la plume d'un de ces Montois qui ont eu l'insigne bonheur de parler parfaitement la langue des *bilteurs* et *ropteurs*, avant d'être initiés aux premières notions de la grammaire française.

Voilà donc LE TELLIER baptisé « ropieur », à l'apparition de ses premières œuvres, par ceux qui le connaissaient.

C'est ce qui nous permet de dire que les rues de Mons furent témoins des ébats et des jeux de son jeune âge.

LE TELLIER, qui n'avait plus que sa mère, fut pris sous la protection d'un prêtre qu'on appelait, à Mons, le père Coquelet, né le 5 mars 1781 et décédé le 25 février 1850.

C'était un brave prêtre, très charitable, mais aussi, très original et les vieillards content encore sur lui maints traits plaisants ; il était, paraît-il, accoutré de façon assez bizarre à tel point qu'il en est resté, à Mons, l'expression « *tu dirois tout pée Coquelet* »

quand on veut parler de quelqu'un dont les vêtements sont mal ajustés ou mal portés.

En rue, et vu sa charité bien connue, il était toujours assailli de pauvres gens auxquels il donnait de l'argent.

Cet ecclésiastique appartenait au Chapitre de S^{te}-Waudru ; il fut chapelain de l'hospice des Chartriers et il assistait aussi les condamnés à mort qu'on conduisait au supplice. Il s'était donné comme mission de préparer des jeunes gens peu fortunés à la prêtrise ; il les instruisait et les présentait ensuite à l'évêque car, à cette époque, le Séminaire de Bonne-Espérance, voisin de notre région, n'existait pas encore : il ne date que de 1831.

Le père Coquelet s'intéressa donc à Charles LE TELLIER, qui fit ses études au Collège de Mons d'où il sortit, ayant complètement terminé ses humanités, en 1826 ; jusqu'en 1830, il travailla avec le père Coquelet et il entra, alors, croit-on, au Grand Séminaire de Tournai ; il fut ordonné prêtre en 1831 et désigné comme vicaire à Péruwelz.

Il devint curé de Wasmuël en 1835 et passa, en 1846, à Bernissart où il resta jusqu'à sa mort survenue le 30 avril 1870.

Il appartint à plusieurs sociétés savantes, notamment au Cercle archéologique de Mons et à la Société Liégeoise de Littérature wallonne dont il fut membre correspondant.

Un prêtre de ce genre ne peut pas avoir grande histoire et sa vie ne peut comprendre d'incidents bien remarquables. Mais ce qu'on sait, c'est que sa carrière fut celle d'un véritable pasteur, d'un de ces curés de jadis dont on nous a maintes fois tracé le portrait et rappelé les bonnes actions.

Il était d'une très grande bonté, il n'aurait voulu faire de peine



Le portrait ci-dessus du curé LE TELLIER est la reproduction d'une photographie prise vers 1865 par M. Eugène Devaux, publiée pour la première fois.

à personne; très circonspect, il s'efforçait de ne déplaire à qui que ce fût et dans les trois communes où il a passé, à Péruwelz, à Wasmuël et surtout à Bernissart où il resta vingt-quatre ans, il fut toujours d'accord avec tout le monde, rendant service à chacun, ne s'occupant que de son sacerdoce et faisant sans cesse la charité en disciple du brave père Coquelet.

Comme homme charitable, il a laissé un souvenir exemplaire: l'argent que l'éditeur lui payait pour son *Armonaque* ne servait qu'à ses bonnes œuvres; c'est pour « procurer un peu de soulagement à la classe indigente », suivant ses propres paroles, qu'il édite ses premiers essais de littérature montoise, et un livre de dépenses qu'il tenait comme une ménagère économe, et qu'un de mes amis possède, montre que le plus clair de son argent passait en charités.

Parmi les mentions qui figurent dans ce livre de dépenses, on trouve entre autres celle-ci: « Donné 15 frs à la femme de X. qui vient de s'accoucher »; et en regard, « Nous n'irons pas à la boucherie cette semaine ». Ce trait dépeint mieux que je ne pourrais le faire les sentiments d'un homme qui n'avait pas du prêtre que l'habit.

En même temps, le curé LE TELLIER était bien ce que ses œuvres littéraires nous le font deviner: gai, jovial, spirituel.

L'archiviste LÉOPOLD DEVILLERS, qui l'a intimement connu, qui était encore à son chevet une demi-heure avant sa mort et de qui je tiens la plupart des renseignements que je vous donne, me disait en employant l'expression coutumière chez nous: « Il aurait fait rire une brique ». Il était débordant de gaieté, sa verve était intarissable et il plaçait toujours adroitement ses saillies et ses bons mots.

Il était très recherché dans la bonne société pour son esprit, et il s'était créé de très belles relations.

Nous retrouvons tout le caractère de LE TELLIER dans ses œuvres qui sont gaies, mais, de plus, honnêtes et morales; il ne pouvait d'ailleurs en être autrement d'un prêtre qui avait pour devise « bouche qui rit ne pêche pas ».

Ses premières œuvres portent, comme date d'édition, chez Em. Hoyois, libraire à Mons, le millésime de 1843, mais un article du journal *Le Modérateur* du 9 novembre 1842 et notamment une lettre de l'auteur reproduite dans les *Étrennes Tournaisiennes* de 1909, démontrent qu'elles parurent fin de 1842; elles ont pour titre *Essais de littérature montoise* et contiennent quelques *faufes*

d'après LA FONTAINE et cet immortel *Mariage d'el Fie Chose* qu'on cite toujours lorsqu'il est question de LE TELLIER, quoiqu'il ait beaucoup écrit par la suite; c'est sa première œuvre, qui date réellement de 1842, qui reste surtout attachée à son nom.

Voici l'avant-propos de cet opuscule contenant 52 pages.

Oser publier un opuscule en dialecte montois, après un écrivain tel que Delmotte, le chantre de Pipine et de Dédeffe, n'est-ce pas de la témérité? On serait tenté de le croire, et l'auteur en ferait lui-même l'humble aveu, si le désir de la célébrité avait guidé sa plume; mais une pensée d'humanité a seule excité son ambition: cette considération ne suffit-elle pas pour trouver grâce devant toute espèce de lecteurs?

Joindre l'utile à l'agréable, dit un ancien classique, c'est mériter le suffrage universel, telle est ici son intention. Rassembler, dans une brochure, toutes les beautés du langage des bords de la Trouille, si naturel et parfois même... si original par une foule de dictons plus ou moins burlesques dans leur naïveté d'à propos; mettre en scène, par une innocente fiction, quelques gens du peuple, et leur faire parler, autant que possible, le patois pur sang; emprunter même au bon La Fontaine quelques-uns de ses récits, pour les habiller du style montois; dire ensuite aux amateurs: « Achetez ce livre par charité; il est publié pour procurer un peu de soulagement à la classe indigente; vous aurez le double plaisir de faire une bonne action, et de passer quelques joyeux quarts d'heure en le lisant. »

Si une telle conduite est blâmable aux yeux de certaines personnes, nul doute que l'indulgence de plusieurs autres voudra bien excuser l'auteur en faveur du motif qui l'a guidé.

De même qu'une contrée a sa langue, une ville possède aussi la sienne, et la langue d'une cité, c'est son patois. Qui peut se défendre d'une douce émotion en entendant parler le langage adopté sous le clocher qui nous a vu naître? Ce sentiment si national explique la vogue dont jouissent presque toujours les compositions patoises.

On lit volontiers à Tournai le langage des quais; on dit que les Liégeois admirent les traductions en leur langue intelligible pour eux seuls; on s'extasie devant le patois de Cambrai dans les *Épistoles Camberlotes*, écrites par Jérôme Plumecocq à s' cousin Philippe. Accueillera-t-on avec la même bienveillance cet essai de littérature montoise, les *Faufes, éié l' mariage de l' fie Chose*? Espérons-le: Qui lira rira.

Qui lira, rira! On a ri, justifiant la prévision de succès de fou rire annoncé par ceux qui avaient pu voir les manuscrits ou les entendre lire par leur auteur; et ces essais furent un grand succès; une édition dite de contrefaçon en fut faite chez B. Henry, à Valenciennes, et une autre édition augmentée de quelques *faufes* parut, à Mons, en 1848, chez Masquillier et Lamir.

Le succès vint surtout du *Mariage d'el Fie Chose* dont certains commentateurs se sont fait une fausse idée, notamment Jules SOTTIAUX dans son ouvrage *L'Originalité Wallonne*, lorsqu'il dit:

L'Fie Chose ! Sans doute, l'auteur qui est un ironiste moralisateur à la façon de La Fontaine, Labiche ou Pailleron, sans qu'aucun sarcasme n'assombrisse ses pages sereines, eût pu donner à la nouvelle mariée une appellation concrète. La nommer la fille de M. Perrichon ou de M. Poirier; ou même encore, s'inspirant du fabuliste, la poétiser sous un nom d'oiselle.

Mais ces noms, tout intéressants qu'ils soient ne valent pas *l'Fie Chose*.

L'Fie Chose, c'est la voisine; c'est celle-ci, c'est celle-là. *L'Fie* de M. Poirier, ce n'est pas tout le monde; c'est trop personnel cela, moins général. Non, il s'agit de *l'Fie Chose*; et cette *fie-là*, c'est le beau sexe tout entier. Tous s'y reconnaissent, la fille du pâtissier comme celle du notaire.

C'est une erreur de parler ainsi et LE TELLIER lui-même dans son avant-propos nous dit: « Mons à l'époque d'un mariage illustre, d'un baptême distingué, est souvent le théâtre de quelque aventure plus ou moins divertissante ».

Il ne s'agit donc pas d'une aventure divertissante à l'occasion d'un mariage quelconque, du mariage de celle-ci ou de celle-là, mais d'une aventure typique à l'occasion d'un mariage « illustre ou distingué » et, en plus de ce qu'a eu soin de nous dire l'auteur, avant que nous lisions son œuvre, nous avons, maintenant, une preuve irréfutable de cela. C'est le manuscrit même de l'œuvre, que possède depuis peu la bibliothèque publique de Mons, et qui porte pour titre non pas: *El mariage d'el Fie Chose*: mais en toutes lettres de la main de l'auteur et au millésime de 1842: *El Mariage del Fie Siraut, l' Bourguêmesse*.

Voilà le mariage qui fait déranger *Dédeffe* et *Madelon* qui espèrent en récolter quelques sous; et, dans une ville de vingt mille âmes, c'est bien ce que l'on peut attendre de mieux comme mariage, celui de la fille du premier magistrat communal, du *Bourguêmesse* !

L'auteur fait de cette scène, un tableau plein de verve et de réalisme qui marque d'heureux débuts littéraires; il faudrait tout citer de cette œuvre, car il est difficile d'y faire choix d'un morceau qui vaille mieux que les autres, tout est parfait; mais, néanmoins, voici une partie du dialogue tenu entre les divers personnages, à l'église, au moment de la cérémonie nuptiale; on verra par là comment LE TELLIER savait faire parler ses personnages et comment il notait exactement leur caractère et leurs propos.

Madelon.

Eh ! là l'curé qu'arrive avé l'grand-clére. Erguêrd in peu comme il ont l'air binaires.

Dédeffe.

A t'mode hon ? c't enne bonne journée pou euses, dà; c'est toudi au moins in cau d'80 francs pou euses deux, allez !

Madelon.

Tout d'même, cés curés-là ont bé du bonheur pou ç'à, savez : quand i n'pleut nié, i goutte, pou cés gayerds-là.

Dédeffe.

Il est pourtant vrai, tiens : quand c'n'est nié in mariage, c't'in batisier ; quand c'n'est nié in batisier, c't'in interremint ; quand c'n'est nié in interremint, c't'enne feimme qui vie s'faire erbéni. F'sûs d'bon compte pou ç'à, savez ; si i n'ariont foque dés pratiques comme nous, i n'guingneriont nié pou s'rincer l'goyer tous lés jours.

Madelon.

F'crois bé ! nous autes quand nos venons à mori, on nos fout in interremint au promicr état, à sept heures et demie avé l'dindin, eie l'croix à s'aragnies. L'petit-clére vos faufilé ç'a t' t'aussi vite qué l'raneau el tayeur a faufilé n'maronne.

Un employé du Gouvernement.

De quelle volubilité de langue sont donc pourvues ces personnes du sexe ! C'est un flux et reflux de paroles, de réflexions non interrompues, et que nul ne saurait contenir.

Madelon.

Qu'est-ce qui raconte, hm, c'tilà ? est-ce qué t'as compris in mot dé c'qu'il a dit, toi Dédeffe.

Dédeffe.

Non m'fie : jé n'sais nié si c'est du grec ou bé du flamint qui nos a là bouté ; i m'sembe pourtant qué c't'à nous qu'i d'a.

Madelon.

Bé ! j'crois bé, qué c't'à nous : tu n'as nié vu, hon ? i s'a r'tourné sur mi, y m'fesoï n'mine comme in capuchin à l'agonie.

Dédeffe.

Eie mi ! j'ai pinsé qu'il alloï m'avalér : i' m'fesoï deux yeux comme enne marcotte in couche.

Madelon.

Fé m'fous bé d'li pou ç'à, savez ! j'sûs ici pou més yerds tout d'même qué li.

L'employé.

Quel fatras ! quel jargon inintelligible ! mais, madame, ne pourriez-vous, pour un instant, mettre un frein à votre loquacité ?

Madelon.

Dé qué, fie ? n'parléz-nié d'madame, vous ? si c' t' à mi qu'vos d'avez, Dieu merci ! enne belle madame avé in capotin à trôs.

L'employé.

Mais, ma chère...

Madelon.

Cher ! j'ai couté aussi cher qué vous, sans m'vanter. Polyte a chié 6 francs au curé sans dire in mot, quand nos s'avons marié à deux.

L'employé.

Mais, mon amie...

Madelon.

Vos n'amie ! jé n'sûs nié amisse avé vous, dà mi : jé n'vos connais nié, ni du cu, ni delle tiette. Vo n'amisse ! Eh bé ! j'té l'conseille va fie ! t'as du bonheur qué m'n'homme n'est nié ici : t'aroi dés tapes su t'gueule.

L'employé.

Mais, ma fille, ce n'est pas...

Madelon.

Vos fie ! jé n'sûs nié vos fie, voyéz bé ! et jé n'vouroi nié ette elle fie d'in laid mâle d'agasse pareil à vous. Et puis là toute.

L'employé.

Ma bonne, vous faussez le sens...

Madelon.

Bonne, bonne ! jé n'sûs nié pu bonne qu'i n'faut : d'mandez putôt à Polyte, quand i' r'vié l'diminche à neuf dix heures au soir avé n'bonne chique, p'ndant qu'j'ai chuché n'feuille au culot du feu in l'atteindant : d'mandez li si j'sûs bonne : i vos dira qué nouvelle.

L'employé.

Mais, en dernière analyse, je ne sais vraiment de quelles locutions user pour vous interpeller.

Madelon.

Dé qué ! usée ; pélée ! tu t'fous du monde, hon fie ? pou vire in usé éié in pélé, i n'a qu'à t'ergarder ; i n'a jou qu'à t'ergarder : t'as là in habit su l'dos, il est si rasé, qu'in pou ferré à glaces n'saroi nié monter d'sus.

Dédeffe.

N'crie nié si haut, Madelon ; tt'à l'heure les l'hussiers nos feront débîner hors de l'église, savez ?

Madelon.

Non ; mais, tu m'avoueras, allons ; ça s'mêlera dé veni traiter les geins d'usée éié d'pélée, il a peut ette tout s'gardé-robe su s'dos ; sans savoir si elle est payée ; il a là n'quémiche, elle est aussi blanque qué l'as dé pique ; j'sûs bé sure qu'il a au moins six semaines qu'elle n'a nié été lavée ; si elle seroi su l'monciau, jé n'vouroi nié l'ramasser : foutu crane sans yerds, tu n'aras nié l'dernier avé mi, va ! j'té l'promets bé, mi.

Dédeffe.

Allons ! in v'l'a assez, tt'à l'heure el finissemint du mariage arrivera, éié tu seras co toudi là à disputer, t'es trop viffe, dà toi, t'es là qu'tu fais du monvais sang unitilemint, fais comme mi : invouille lé s'laver à l'iau d'puche, il ara l'visage clair.

Madelon.

Ouais ! va t'ein t'laver avé t'morse, fie ! t'aras l'visage luisant.

Moutrieux, agent de police.

Hé là ! avéz bé l'invie d'vos taire hon ? vous autes ? on n'intind qu'vos langue dépuis qu'vos êtes ici.

Madelon.

Hein ouais, ouais ! on s'taira ; fais putôt taire c'laid visage dé papier maché là, tiens ; qui vié ici traiter les geins d'usée éié d'pélée ; comme si on n'saroi nié dins quel équipage qu'il est venu à Mons.

Moutrieux.

Comminchez toudis pa taire vo langue, savez ! parce qué j'vos fous à l'huche, mi, comme les bleux.

Madelon.

Ouais, ouais... l'jour qu'il est arrivé à Mons, j'l'ai vu rintrer pa l'porte dé France ; il avoi fait s'paquet dins in pied d'bas, éié l'talon n'étoi nié co plein ; à c'temps-là, i pouvoit bé faire el' poirier, allez ; i n'aroi nié qu'ètu grand'chose dé sés poches.

Dédeffe.

Tais-toi, allons ; in v'là assez.

Madelon.

Ouais... j'sûs bé sure qu'il est venu au monde dins in chateau, qué quand on rotissoi in soret su l'grie, qué l'queue passoi à l'porte.

Dédeffe.

Mais qu't'est imbétante hon ! pou l'amour dé Dieu, tu n'in finis nié, enne fois qu'tu couminches.

Madelon.

Ouais... j'm'tn rappelle comme aujord'hui : il avoi l'air si affamé, qu'si on l'i avoi mis du bure su in boulet, qu'il avoi mordu d'dins :

Dédeffe.

Quei misère avé ti... — Tiens r'guerds, là l'curé qui louie elle main d'el fie Chose avé l'sienne dé s'gas.

Madelon.

Eh ! ouais... Bon ! ! i n'faut nié si bé l'louyer, allez fie, elle né peut mau d'lacher s'particié : elle est bé trop binaise dé l'l'avoir.

Dédeffe.

J'crois bé : si nos arions autant d'louis-d'or qu'elle a usé d'paires dé soleits à couri après, i n'est nié co sure qué no fortune en' s'roi nié faite.

Madelon.

Eié pourtant, tu m'avoueras qué l'quié n'vaut nié l'colet, né pas ?

Dédeffe.

T'as bé raison : tiens r'guerds, il est rouge comme du sang d'naviau.

Madelon.

Ouais ; tu diroi in d'zarteur de cimmentière. L'fosseur a peut-ette déjà été boire enne canette su s'compte.

Dédeffe.

Il a ç'à d'grand : on peut co dire qu'i sont sorte-à-sorté pou ç'à : pasqué elle fie Chose n'est beaucôp pu rouge qué li.

Madelon.

On a bé raison d'dire qué l'amour est aveugue. On poudra bé marquer tois jeux : l'biau mariage et la belle.

Tous les personnages mis en scène existaient, l'employé du Gouvernement c'était M. Dufour, le greffier provincial lui-même, qui, paraît-il, le faisait un peu à la pose ; Moutrieux, l'agent de

police, était le père de l'auteur wallon dont j'ai parlé dans Wallonia (1).

Quant au mariage, il eut lieu non à l'église S^{te}-Élisabeth, mais à l'église S^t-Nicolas, d'après le manuscrit, et une variante a dû être apportée de ce fait, dans l'édition, au dernier tableau.

Il est à supposer que le curé LE TELLIER, en éditant cette œuvre, a changé la scène de lieu pour éviter tout rapprochement et toute susceptibilité; la brochure ne parut d'ailleurs qu'en 1842 et le mariage avait été célébré en 1840.

*
**

Malgré le succès de ses premiers essais ou, qui sait, peut-être à cause de ce succès, LE TELLIER ne publia plus rien jusque fin 1845, moment où apparaît L'Armonaque de Mons pour l'année 1846, dont voici L'Avertance.

On fait des armonaques à Paris, à Milan, à Lille, à Anvers, à Bruxelles, à Liège, à Tournay; et i n'a co personne qu'a pinsé d'in faire un à Mons! Eh! bé j'in vas faire un mi, pou m'plaisi. Quand cé n'seroi foque pou leux faire voire qué les geins d'Mons n' sont nié pus bêtes qué l' s'autes; éié j' ferai co aute chose qu'euses tertoutes, c'est co bé mieux: euses i vos racontent-té-là des couyonnades in bouteille qui rabient-l'avé du français qu'on n'comprend nié les tois quarts du temps. I vos mettent -té-là des bellés phrases au cul d' l'eune l'aute, qui n'ont ni seins ni coron.

On coit qu' c'est du biau, parce qu'on n'y voit goutte; on gope el' pilure pou sés yards, éié on finit pa ette aussi avancé qu'avant d'commincher à lire. Ici c'n'est nié tout d'même: pisqu'on vouloi faire in Armonaque de Mons, on l'a fait in montois. C'est l' pus belle langue de toutes pou les geins d'Mons; éié peut-ette qu'i d'ara co brammint des s'autes qui seront binaises d'avoir in armonaque dins c'langage là. Si i d'aroi quètefois à Brusselles ou bé à Anvers, ou bé à Liège, ou bé à Paris, ou bé co pus long qui seroi imbarassé pou comprinde in mol, i n'a qu'à faire l'voyâche de Mons, éié demander au premier porteur-au-sac venu ou bé à in aute Montois, c' qué c'mot là veut dire; éié si on n'li s'plique nié d'in bras, qu'on m'casse l'aute. Est-ce qué j'peux parler mieux qu'ça mi? Hein Chose! allons vions vire? Non, né pas! Eh! bé! là toute: nos sommes d'accord.

Si on est contint de c' n'Armonaque-ci, l'année qui viét, si on est sâche, on d'ara co in aute: éié putette qui sera co pus biau.

Vous voyez de suite comment LE TELLIER comprend la chose et surtout quels propos joyeux et fantaisistes on peut attendre de celui qui dit tout simplement « si vous ne me comprenez pas, venez à Mons, et là, si on n'vos l'esplique nié d'in bras qu'on m'casse l'aute »!

(1) Voir Wallonia, XVI, 1908, p. 37 à 51.

Ce premier *armonaque* contient, naturellement, un calendrier mais pas un simple memorandum de dates avec la nomenclature des saints à fêter; il remémore, de plus, tout ce qu'on fait, à Mons, par tradition, à certaines dates; et pour ceux qui connaissent notre journal *L'Ropieur* nous dirons que c'est sur le modèle de ce calendrier que nous faisons le nôtre et que nous annonçons les faits de la quinzaine.

Chaque mois, il y a des indications sur les ouvrages à faire *dins les camps et dins les gardins* et, de plus, *des souvenirs du temps passé*.

Nous trouvons également dans cet *armonaque* des histoires, des *faufes* en prose et en vers, quelques proverbes montois et des *annonces du temps à veni* qui ne comprennent pas seulement des prédictions faites d'une façon amusante sur les variations atmosphériques, mais surtout des considérations générales et des aperçus originaux sur les événements politiques du pays et de l'étranger.

Dans ces *annonces du temps à veni*, que LE TELLIER conserve dans les *armonaques* de 1846 à 1855, ainsi que dans ses *souvenirs du temps passé* qui parurent, d'abord, pendant les cinq premières années de l'*armonaque* puis en 1858, 1859 et 1860, nous trouvons l'homme; nous pouvons apprécier là certaines des tendances et des aspirations de LE TELLIER, son opinion et ses craintes sur la période que la Belgique et la France traversent.

Né en 1807, LE TELLIER avait huit ans à la chute de Napoléon I^{er} et 23 ans à la révolution de 1830; il a donc conservé, de toute cette période, sur l'empereur, les souvenirs résultant de ce qu'il a entendu raconter mais, de plus, ceux qui découlent des faits qu'un enfant intelligent peut avoir observé.

Quant à ce qui concerne la lutte pour l'Indépendance de la Belgique, les faits principaux se sont passés alors qu'il avait l'âge d'homme et au moment où il recevait la prêtrise.

Aussi, tout ce qu'il a écrit à ce sujet est typique et présenté avec cette verve plaisante et bien montoise dont il a fait preuve dans toutes ses compositions: sous sa plume, le récit prend une allure originale qui devait en assurer le succès.

Dans l'*armonaque* de 1847, voici ce qu'il dit de Napoléon I^{er} et de son fils le Roi de Rome dans les *Souvenirs du temps passé* pour le mois de juin:

On n'sait nié commint c'qué l' s'affaires ariont tourné si Napoléon aroi guingné l' bataille de Waterloo: mais pas moins, on peut touâi dire qu'il a

joué quitte ou double c'jour-là, pasqué quatre jours après que l' tatouille a ieue arrivé, i li a foulu preinde s'couronne d'impéreur in bas de s'tiette, eie l' mette su l' sienne du petit roi d' Rome qui n' avoi foque quatre ans.

Ouais mé qu'est-ce qu' in petit infant ainsi pouvoi faire avé n' couronne, sinon d' jouer avec comme avé in porichinelle ?

Louis XVIII n'a nié fait tant d' contes, li : il est arrivé avé s' grosse main comme enne écoupe, il a foutu n' calotte au petit gas ; l' couronne a quétu à terre ; i l' l' a ramassé ; il l' a mis sus s' grosse tiette, eie l' petit fieu est rallé in braiyant su l' écoure de s' mère ; et ça été tout pou l' pause Napoléon.

Pour le mois de juillet, il écrit :

Tout c' qui restoi co d' Napoléon s' a fondu comme du bure à l' payelle, il à c' l' heure 15 ans ; es' fieu, l' duc de Reichstadt, est mort étique à Schoenbrün, el 22 de c' mois-ci, à l' âge de 21 ans. In venant au monde on l' appelloi l' Roi d' Rome ; 3 ans après, c' n' étoit pus foque in duc de Parme eie d' Plaisance, et à l' fin des fins, quand s' pause père n' a pus été qu' in zéro in chiffres, on l' a appelé duc de Reichstadt comme pou l' continter.

I n' a peut-ette jamais ieue in prince qu' étoit si grand quand il a ouvert s' n' oeil pou l' prumier caup et qu' a r'apetiché si fort avant d' mori. Là c' qué c' est des grandeurs de c' monde-ci ; on n' peut nié pus s' y fier que d' sus in baton rompu.

Peut-on mieux dépeindre sommairement, dans un dialecte populaire : « Grandeur et Décadence » ? — en ce qui concerne Louis XVIII, quelle façon adroite et amusante d'apprécier ce qu' il a fait !

Pour ce qui a amené la Révolution de 1830, écoutez ce qu' il dit du Roi Guillaume, dans le même armonaque de 1847, au mois de décembre :

El roi Guyaume a fait s' paquet il a 17 ans, pou s' rinculloter in Hollande, et on li a fait promette qui n' moutreroi pus jamais l' debout de s' nez à Bruxelles. I pouvoi bé d' aller. Dieu merci ! i nos avoi chuché assez pindant 15 ans, avé tous sés contributions. Si l' Bon-Dieu a ieue soin de s' n' âme comme il a ieue soin de s' bourse, il est d' allé tout droit in paradis, sûr et assuré. On peut toudis dire qu' il aroi été aussi bon pou ette poulayer que pou ette roi, pasqué i n' d' a jamais ieue in pareil à li pou plumer les geins.

L' principale c' est qu' nos in sommes quittes. Vive les Berges.

Pour le mois de mai de l' armonaque de 1859, il écrit :

C' est l' 25 de c' mois-ci, il a 43 ans, qu' les souverains alliés ont fait l' c' l' ture du congrès d' Vienne, après avoir détaché la Belgique de la France et nos avoir collés à l' s' Hollandais, in nos baillant Guyaume pou Roi. A-t-i été mieux pour nous, par après ? Tans' qu' au commerce, ouais ; i faut reinde el droit au droit ; mais pou l' reste, niberque ! I fouloi vife avé in tas d' geins qu' on n' comprénnoit nié, qu' on n' connoissoit ni du cul ni de l' tiette ; tous les bonnés places c' étoit pou l' s' Hollandais ; les pus biiaux grades dins l' armée, c' étoit pou l' s' Hollandais ; on rogminoit les contributions tous l' 2' ans, les tois quaerts au profit des s' Hollandais ; et nous autes Berges i fouloi chucher no pouce. De qué ? si on l' s' aroi laiye faire, i nos ariont rindus protestans

comme ieuses, et nos n' ariens pus pourvu parler Français, ni Flamint, ni Montois, ni Liégeois, ni Tournaisien, ni Namurois.

« Halté-là ! qu' il ont dit les braves patriotes in 1830 ; allons, Guyaume, in v' là assez ; foutez-moi l' camp ; vos nos avez robiné assez d' puis 15 ans ; allons hutt !!! ».

Si LE TELLIER vivait encore, en remplaçant les Hollandais par les Flamands, il pourrait à nouveau écrire une partie de cela, et son âme de patriote en souffrirait, car il aimait profondément son Pays et il ne cessait de réclamer l' union de tous pour lui conserver l' indépendance.

Il s' évertuait à mettre les Belges en garde contre les politiciens et les pêcheurs en eau trouble ; il se préoccupait beaucoup de la politique française et de sa répercussion sur l' avenir de la Nation Belge, et cela prenait place dans un armonaque fait pour rire et amuser, entre des histoires et des fautes qu' on cite à plaisir alors qu' on néglige ces notations, qui affirment un esprit observateur employant toujours un tour plaisant pour exprimer les choses les plus sérieuses dans un patois savoureux à plaisir.

Savez-vous comment il définit l' influence de la France sur la Belgique ; oh ! d' une manière bien rabelaisienne, bien wallonne, mais surtout essentiellement montoise. Il dit, en ayant bien soin d' ajouter qu' il parle « par respect », que *c' est in foutu pays qui n' saroi nié faire enne vesse sans qu' nos d' eusse el flair in Belgique.*

Qu' on dise mieux que cela, en patois, pour dépeindre une situation qui existe encore maintenant !

Et cette influence de la politique française sur celle des Belges et surtout sa répercussion sur la tranquillité de notre pays et le maintien de son indépendance, il s' efforce toujours de dire ce qu' il en pense comme danger, surtout aux époques de 1848 et 1851.

Dans l' armonaque de 1848, donc édité dans les derniers mois de 1847, voici ce qu' il écrit dans ses annonces du temps à venir :

C' à nos fait du maû d' annoncer n' mauvaise nouvelle ; c' est qu' les cartes vont commincher à s' broûyer, et qu' tous les rois, aussi bé les grands qu' les petits, vont ette d' accord, à peu-prés comme des quiés dins n' boucherie. El' tatouille comminche déjà dins in petit coin de l' Urope ; mais c' à c' n' est foque in échantiion ; nos arons l' pièce sans long couri. L' principale pour nous, c' est d' tacher d' ette d' accord dins nos pays, parqué autrémint sans c' à, nos pourrions bé payer les pots cassés in jour ou l' aute. C' est qué, malhûreusement el' Lion Berge n' saroi pus dégriffer ni morde l' heure d' aujord' hui ; parqué l' ferrogner dès 24 artiques li a jolimint relimé sés ongues et sés deints.

L' pus court pour li, c' est d' faire el mort et d' ette tranquie ; ça fait qu' on n' pinsera nié à li.

Dans celui de 1850, paru fin 1849, deux ans avant le coup d'Etat de 1851, que dit-il après avoir émis son appréciation sur les révolutions à la suite desquelles *el peûpe, el brâse peûpe sougne ses goppes éié chuche enne feuille*. Voici ses prévisions :

Là l'histoire dé toutes lés révolutions ; là n'crâne leçon pou l'Lion Berge : qu'il ouvre hardiment sés yeux tout-grands ! A c't'heure, aront-i in roi, ou bé in impéreur, lés Français, c'n'année-ci ? parqué à vire leû n'allure, on diroî qu'il ont d'jà dé l'république ch'qu'au noeud du goyer : in impéreur, peut-ette ! mais qu'elle avancé ? cé n'sera nié pou longtêps ;...

Et dans celui de 1852, paru en 1851 avant décembre, il disait :

El République Française a tout l'air dé daller à fut d'croche ; Louis Bonaparte infle drolémint ses perles depuis ein certain têps, on poudroî fin bé el foute à l'huche ein jour ou l'aute :

Ce ne fut pas tout à fait exact comme prévision, mais comme il était homme à se tirer d'affaire avec esprit, écoutez ce qu'il dit l'année suivante :

Parlons in peu d'l'avenir de l'Urope à c't'heure ; et comminchons pa la France, puisqué c'est elle qui tiét la guerre et la paix dins l'pli dé s'mantieu, comme el' romain :

Là c'qué c'est d'annoncer l'temps à veni dins in armonaque !

On fait vir clair à les geins et on leux baille du cœur au veinte : si nos n'arions nié annoncé, l'année passée, qué Louis-Napoléon étoi approchant d'cauque à Paris ; et qu'on li féroî bétôt trousser ses guettes, i seroî culbuté d'puis longtêps ; et même de mieux, peut ette qu'i seroî fusté, l'heure d'aujourd'hui. Ouais mé, quand il a ieue vu l'armonaque, l'année passée au mois d'novembe (s'il l'a vu), il a dit in li-même tout d'suite : « Ah ! lés gas d'l'armonaque, pinsent-té qu'jé n'durerai nié pus qu'in champignon, parqué j'ai poussé tout d'in coup ! Atteindex in avée, farceurs dé montois, qu'i dit, vos allez vire in bieau lumeçon !!! »

Et là d'sus, l'2 décembre est arrivé, avé tous sés cangemints et tous sés culbuttes. Es' n'onque d'avoi fait autant, il a 52 ans, l'9 dé novembe 1799, et il a fait vire qu'il étoi l'néveu dé s'onque. Qu'est-ce qu'on in dira ? lés ceux qu'c'a n'fait nié leu compte n'ont qu'à faire el' bouton d'leû gueule in moumint, et faire patte dé velours, parqué in piérot n'guingnera jamais rié à attaquer in aigue, qué du contraire. El' principale pou la Belgique, c'est d'ette d'accord avec, puisqu'il est l'pus fort. In attendant, si lés Français n'ont nié été dé l'tatouille su l'finissemint d'51, et in 52, comme ç'à avoi tout l'air dé s'brasser là-bas, i peultent-té bé remercier l'armonaque qu'a baillé l'signatû au Président ; et si Louis-Napoléon a resté Président, in s'fessant quitte dés meubles gênants qui l'génient ; et si i deviet tt'à l'heure Impéreur, comme es' n'onque, (parqué i preind tout c'tournure-là, savez,) c'est à l'armonaque qui devra dire merci à s'tour, parqué c'est l'armonaque qui li a fait vire el' jour paû trô, tout prumier. Ainsi, vife l'armonaque, tout beite qu'il est ; et vifent lés berges ! l'Union fait la Force ; et puis l'bon Dieu est là.

Peut-on se tirer plus adroitement, plus spirituellement d'une mauvaise prédiction et peut-on, surtout, mieux parler de choses sérieuses à l'aide d'un patois qu'on croyait incapable de rendre autre chose que les sentiments vulgaires de la basse classe ?

*
**

Dans cette partie de son œuvre, que j'ai voulu faire connaître d'une façon assez détaillée, LE TELLIER a prouvé plus que toutes les dissertations que nous pourrions faire en faveur de la conservation de notre vieux langage et de son utilisation.

Dans ses *armonaques* il reste, alors, pour le côté absolu de l'humoriste et du gai wallon, ses *avertances*, ses histoires, ses scènes dialoguées à la manière du *Mariage d'el Fie Chose*, ses adaptations et traductions, ses *faufes* et chansons.

Au point de vue littéraire, tout cela est d'une forme et d'une tenue irréprochables et quant au dialecte il est toujours employé avec une aisance qui n'exclut pas une précision remarquable dans le choix des mots et des expressions qui dénomment et caractérisent exactement les faits et les situations.

LE TELLIER est celui de nos premiers littérateurs wallons qui a le plus écrit en prose, qui a donc employé davantage notre patois sans aucune des contraintes qu'imposent le rythme, la mesure et la rime dans la versification ; et c'est dans ses œuvres qu'on pourra retrouver, plus aisément, la pureté et le génie du patois montois, ceci dit sans vouloir en rien diminuer la valeur des œuvres des autres écrivains wallons.

Les chansons de LE TELLIER sont peu nombreuses ; c'est un genre qu'un prêtre ne pouvait cultiver que difficilement, surtout en patois, et celles qui ont paru dans l'*armonaque*, et qui ne sont pas maintenant reconnues comme appartenant à d'autres auteurs, sont au nombre de dix ; les meilleures sont *Canson à l'honneur du café* (1848) ; *Les Bûresses* (1850) ; *El Café* (1852) ; *Toudi canter* (1853) et *L'z'Amis* (1867).

Deux chantent donc *El Café* et l'une d'elles, comme sa première chanson parue dans l'*armonaque* de 1847, est faite sur notre air populaire du Doudou ; elle fut chantée pour la première fois par LE TELLIER qui, paraît-il, avait une très jolie voix, chez le père Coquelet et en présence de M. LÉOPOLD DEVILLERS.

Comme LE TELLIER était fort modeste, il demandait toujours l'avis de ses amis sur ses nouvelles productions et c'est ainsi, notamment, que chaque année, chez un des éditeurs de l'*armonaque*, M. Masquillier, il lisait, en octobre, tout ce qu'il destinait